



AUTORITÉ  
DES  
SERVICES  
ET MARCHÉS  
FINANCIERS

Contrôle de l'information diffusée par les sociétés

***Par mail et par courrier***

Monsieur Gaetan David  
Business Director  
**MOVIE TAX INVEST SPRL**  
Avenue des Villas 28 0A  
1060 BRUXELLES

SOC

date 5 janvier 2016  
notre référence BSUPPL-2015-007163-1  
votre référence  
correspondant Claire Feller  
T +32 2 220 54 67  
soc.fin@fsma.be

**Supplément au Prospectus (9 décembre 2015) – Tax Shelter**

Monsieur,

Nous nous référons au dossier introduit par vos soins relatif à la demande d'approbation d'un supplément au prospectus concernant le Tax Shelter proposé par **Movie Tax Invest SPRL**.

En date du 5 janvier 2016, la FSMA a approuvé le supplément qui sera mis à la disposition du public à cette occasion. Cette approbation est accordée en application de l'article 53 de la loi prospectus.

Veillez noter que si vous mettez à la disposition du public une traduction du texte français du prospectus tel qu'approuvé par la FSMA, vous devez veiller à ce que ce document constitue une traduction fidèle de la version linguistique approuvée par la FSMA. Ce document devra par ailleurs comporter les mentions suivantes, en début de document et à un endroit où elles seront clairement visibles :

- i) la mention selon laquelle cette version du supplément constitue une traduction du texte français du supplément approuvé par la FSMA;
- ii) la mention du fait que la personne qui est désignée comme responsable du contenu du prospectus en application de l'article 61, §1er de la loi prospectus est également responsable pour du contenu des versions du supplément qui constituent une traduction de la version approuvée par la FSMA ;
- iii) la mention du fait que dans le cadre de leur relation contractuelle avec l'émetteur, les investisseurs peuvent se prévaloir de la version traduite ;
- iv) la mention du lieu où la version approuvée par la FSMA peut être obtenue.

\*\*\*



2 / BSUPPL-2015-007163-1 / 5 janvier 2016

Monsieur Gaetan David  
Business Director

Vous voudrez bien veiller à nous communiquer un exemplaire imprimé du supplément approuvé par la FSMA et signé par les personnes responsables (dans chacune des langues dans lesquelles il sera diffusé) à l'attention du *Service Gestion des documents définitifs*. De même, vous veillerez à nous transmettre, **dès réception de la présente**, un exemplaire électronique du supplément (dans chacune des langues dans lesquelles il sera diffusé et en format pdf), déclaré conforme à la version imprimée, à l'adresse e-mail suivante : [def.ems@fsma.be](mailto:def.ems@fsma.be) en indiquant comme sujet le code suivant : **012511 - 201512** ainsi que le nom de la société concernée. L'exemplaire électronique de la version linguistique approuvée par la FSMA sera publié sur le site web de la FSMA en application de l'article 21, § 4, de la loi prospectus.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président,



Jean-Paul SERVAIS